

## *Communiqué de presse*

L'ensemble des organisations professionnelles paramédicales interpelle les administrateurs de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

### **Allez-vous participer à la démolition de l'édifice conventionnel ?**

Unis depuis janvier dernier, les 10 organisations professionnelles représentatives des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues mènent une action conjointe pour que le dialogue s'ouvre sur le projet de réforme de l'engagement conventionnel des caisses d'assurance maladie.

Mercredi 3 septembre 2008, le Ministère de la santé consulte le Conseil d'Administration de la CNAMTS sur le décret portant réforme d'un des piliers des engagements conventionnels : l'Avantage Social Vieillesse.

Cet avantage social a été instauré pour inciter les professionnels de santé à adhérer aux conventions et représente aujourd'hui 21% de la retraite.

L'ensemble des dix organisations professionnelles signataires demande solennellement au conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés de rendre un avis défavorable à ce décret afin de préserver le sens et l'esprit qui fondent le contrat conventionnel.

L'avenir du principe conventionnel entre les caisses d'assurance maladie et les infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues est en jeu.

Texte co-signé par l'ensemble des syndicats signataires de leur convention

**FNI – SNIIL – ONSIL – Convergence Infirmier - FFMKR – SNMKR – OK – FNO – SNAO – FNP**

**Contact presse : 06 89 49 91 23**